

ANTICOR

LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

23^e sur 176 pays. C'est le piteux classement de la France à l'Indice de perception de la corruption 2016, publié par Transparency International. Depuis 2002, les militants d'Anticor luttent contre ce cancer qui ronge les démocraties.

TEXTE JACQUES DUPLESSY PHOTOS JAN SCHMIDT-WHITLEY

Sur les marches du Palais de Justice, à Paris, une dizaine de militants de l'association Anticor sont rassemblés ce 2 février pour soutenir Stéphanie Gibaud, «la femme qui en savait vraiment trop», lanceuse d'alerte de la banque UBS. Chargée d'appâter des grosses fortunes en organisant de somptueuses réceptions, elle a raconté sa découverte de la pratique des «carnets de lait», une comptabilité officieuse retraçant des fonds collectés en France et transférés à l'étranger, en Suisse ou ailleurs, pour échapper à l'impôt. Elle est poursuivie en diffamation par UBS France, qui dit vouloir «*défendre sa réputation contre des accusations sans preuve ni articulation de faits précis*». Mais le parquet national financier (PNF) a en effet demandé le 24 juin 2016 le renvoi en procès de la maison mère suisse, UBS AG, et de sa filiale française, pour avoir organisé la fraude «*systématique*» de contribuables français. Le parquet souligne en particulier «*l'omniprésence*» de chargés d'affaires suisses lors des événements organisés en France pour tenter de trouver des clients fortunés. «*Nous soutenons Stéphanie Gibaud*

car les pratiques d'évasions fiscales qu'elle a courageusement révélées sont emblématiques», déclare Jean-Yves Lucas, le coréférent d'Anticor pour Paris. Finalement, la 17^e chambre du tribunal correctionnel a renvoyé l'affaire.

L'association Anticor est née en 2002, après le constat d'élus, sonnés par l'échec de Lionel Jospin à la présidentielle, qui étaient convaincus que le discours du FN, «*Tous pourris!*», avait prospéré sur l'absence de lutte efficace contre la corruption. Mais Anticor peine à s'implanter dans les régions et à convaincre les élus de s'engager. «*En parallèle, on avait monté une association, Les Amis d'Anticor, pour toucher des citoyens qui voulaient réfléchir sur l'éthique publique*, raconte Éric Alt, magistrat et vice-président de l'association. *Et là, il y avait beaucoup de gens intéressés. Finalement, les deux associations ont fusionné et*

L'affaire Fillon est symptomatique : le parlement refuse de s'auto-contrôler ou d'accepter un contrôle par la Cour des comptes.





nous sommes entrés davantage dans une action militante contre la corruption. » La première action médiatique de l'association a été sa demande de constitution de partie civile dans l'affaire des emplois fictifs de la mairie de Paris de Jacques Chirac. Elle n'a finalement pas été jugée recevable par le tribunal, mais elle a été symboliquement importante. Depuis 2013, Anticor est agréée comme partie civile dans les affaires de corruption. Mais il lui arrive aussi de porter plainte quand elle a des éléments sur un délit présumé, comme dans l'affaire des sondages de l'Élysée, où elle l'a fait contre Nicolas Sarkozy. Actuellement, Anticor est engagée sur une série de dossiers, dont l'achat présumé de voix par Serge Dassault à Corbeil-Essonnes et une suspicion de conflit d'intérêts dans la construction de la ligne à grande vitesse Lyon-Turin.

Protection des lanceurs d'alerte

« Nos critères pour nous engager, c'est le côté emblématique ou l'appui à l'action du Parquet quand il est timide à cause de la mise en cause de personnalités locales. Les plaintes ou les demandes de constitution de partie civile sont une toute petite partie de notre activité, même si c'est le volet le plus médiatique », explique Éric Alt. Nous menons des actions de plaidoyer pour améliorer la loi, nous organisons des formations pour nos militants, nous incitons les candidats aux élections à prendre des engagements clairs pour prévenir la corruption et les conflits d'intérêts. »

Dernier cheval de bataille de l'association, la loi Sapin II. En coordination avec la Plateforme Paradis fiscaux et judiciaires, dont Anticor est membre, l'association a beaucoup appuyé et suivi →

Plusieurs milliers de personnes se sont réunies le 19 février, place de la République à Paris, dans le cadre d'un « Rassemblement contre la corruption des élus » initié par un collectif de citoyens.

→ l'amendement sur les lanceurs d'alerte. « Désormais la loi les protège, même si le texte est loin d'être parfait. Mais c'est un premier pas appréciable », se réjouit Éric Alt. Anticor milite aussi pour le casier judiciaire vierge des élus. Là aussi, bonne surprise pour le magistrat, l'Assemblée nationale l'a adopté à l'unanimité. « C'était assez inattendu, car on l'avait proposé après l'affaire Cahuzac et cela avait été refusé, analyse Éric Alt. Mais ce n'est pas gagné pour autant, car il faut que le Sénat adopte la loi dans les mêmes termes. Et ne soyons pas naïfs, cela ne règlera pas tout, c'est surtout une mesure symbolique. »

L'affaire Fillon, un état d'esprit

Pour les élections présidentielles, Anticor a renoncé à faire écrire une lettre d'engagement aux candidats. « On s'est aperçu que cela ne servait pas à grand-chose, constate Éric Alt. Hollande avait signé, mais il n'a tenu ses engagements qu'en partie... ce qui n'est déjà pas si mal. Donc on a décidé d'une action en direction des citoyens. On invite à voter pour les candidats qui mettent en avant dix éléments, notamment le non-cumul des mandats, la suppression de la Cour de justice de la République – pour mettre un terme au privilège de juridiction dont bénéficient les membres du gouvernement –, un encadrement plus strict de l'action des lobbyistes, la suppression de tout lien hiérarchique entre le ministre de la Justice et les procureurs – pour permettre à ces derniers de poursuivre les fraudeurs fiscaux sans avoir à obtenir l'autorisation préalable du ministre des Finances –, ou encore la publication en données ouvertes (open data) des informations et documents détenus par les autorités publiques. » Pour Éric Alt, l'affaire de la famille en or Fillon est symptomatique : « Le parlement refuse de s'auto-contrôler ou d'accepter un contrôle extérieur, par la Cour des comptes par exemple, dénonce-t-il. C'est révélateur de l'état d'esprit de certains députés et sénateurs. Il y a un vrai problème avec la gestion de l'indemnité des frais de mandat. Comme avec la réserve parlementaire, qui est un nid de conflits d'intérêts et de fabrique du clientélisme. Je pense qu'elle est anachronique et devrait tout simplement disparaître. »

Avec le ras-le-bol des citoyens contre la corruption et les conflits d'intérêts, l'association ne cesse de grandir. « Anticor se porte aussi bien que la corruption dans notre pays, déclare Éric Alt, non sans humour. Nous avons mille cinq cents adhérents et il y a un représentant local de l'association dans un département sur deux. Son action est fondamentale. C'est lui qui est au contact des élus, qui peut sensibiliser les citoyens sur le sujet en organisant par exemple des conférences et aussi être à l'écoute des lanceurs d'alerte. » Quand un représentant local reçoit un dossier de corruption présumé, il le transmet au national, qui dispose d'une cellule juridique à même d'étudier l'affaire et de donner un avis. Mais avec un budget annuel de 100 000 euros, constitué uniquement des cotisations et de dons privés, l'association a beaucoup

« Désormais, la loi protège les lanceurs d'alerte. Mais même si le texte est loin d'être parfait, c'est un premier pas appréciable. »



Éric Alt, vice-président de l'association Anticor. À droite, **Jean-Yves Lucas**, un des deux référents du groupe local de Paris.

à faire avec des moyens limités. Le siège national parisien d'Anticor, c'est une simple pièce dans un immeuble regroupant des activités associatives. Un permanent et deux jeunes en service civique font tourner l'association et assurent le lien avec les bénévoles et les juristes experts. Lisa, tout juste diplômée de Sciences Po, s'occupe du site Internet de l'association et propose au bureau de l'association des réactions à l'actualité. Clément assure un lien avec les lanceurs d'alerte et avec les représentants d'Anticor en région. « Je réponds aux lanceurs d'alerte, je leur indique leurs droits, les démarches à suivre, comment se protéger. J'aide à évaluer la véracité de leurs propos et je transmets les dossiers au pool juridique, qui va donner un avis sur ce que pourrait faire Anticor et les qualifications possibles en droit. On reçoit actuellement deux à trois dossiers chaque jour. Il y a un tri à faire, car il y a beaucoup d'affaires très personnelles. » Anticor est impliquée à ce jour dans vingt-trois affaires judiciaires sur tout le territoire. La sécurité des lanceurs d'alerte est une des préoccupations de l'association. « Notre site Internet a été hacké à plusieurs reprises, explique Jean-Yves Lucas, d'Anticor 75. Nous communiquons par e-mails chiffrés sur les dossiers sensibles. Nous sommes en train de déployer un outil pour permettre aux lanceurs d'alerte de communiquer des documents de manière sécurisée. » Ce jeune retraité, ingénieur en maîtrise d'ouvrage pour un organisme public « a vu beaucoup de choses ». « Cela m'a donné envie de lutter contre la corruption. →



Anticor est venu soutenir avec d'autres Stéphanie Gibaud, qui a dénoncé les pratiques d'évasion fiscale de la banque UBS, lors de l'ouverture de son procès en diffamation à Paris, le 2 février.



Un permanent et deux jeunes en service civique font tourner l'association dans un bureau parisien. Lisa s'occupe du site Internet et propose des réactions à l'actualité, tandis que Clément assure le lien avec les lanceurs d'alerte et les représentants d'Anticor en région.



→ *Pour Paris, Nous sommes deux référents bénévoles entourés d'une dizaine d'autres volontaires. C'est trop peu, alors on se concentre sur les dysfonctionnements dans la gestion des deniers publics.* »

Un référent local menacé

Marcel Claude, son référent Meurthe-et-Moselle, est l'une des figures de l'association. Il partage son temps entre son activité de conseiller en herboristerie et son engagement à Anticor. C'est après s'être brûlé les ailes en politique qu'il milite contre la corruption. *« Je me suis fait avoir par un sénateur, François Grosdidier, dont j'ai été proche il y a vingt ans. J'ai été dégoûté et je voulais dénoncer le système de corruption. Depuis, je ne fais plus de politique. »* L'est de la France a la réputation d'être une région « propre ». Mais étonnamment, Marcel Claude croule sous les dossiers. *« Actuellement, je reçois chaque mois deux à trois affaires qui tiennent la route. Aujourd'hui, je suis connu par les articles de presse et les réunions publiques d'Anticor, donc on me sollicite. J'entretiens beaucoup de contacts avec les journalistes pour faire sortir les dossiers ; les policiers me contactent aussi régulièrement. »* Son soutien aux lanceurs d'alerte et aux victimes de la corruption lui vaut des menaces régulières par téléphone et par lettres. Récemment, il a trouvé une tête de mort collée sur la porte de son magasin. Pas de quoi impressionner cet ancien videur de boîte de nuit, ceinture noire de judo et de karaté. *« L'omerta autour des affaires de corruption est telle que lorsqu'un homme sort du silence, sa carrière professionnelle est brisée, sa vie est parfois menacée ou on essaie de détruire sa famille »,* déplore Marcel Claude.

Une histoire l'a beaucoup marqué, celle de Patrick Malick, un ancien chef d'entreprise du BTP. Ce professionnel reconnu a fait toute sa carrière dans

les entreprises du BTP de Lorraine. En 2012, alors à la tête de la société Sores TP, qui œuvre dans la pose et l'enfouissement de réseaux électriques, il décide de dénoncer un vaste réseau d'entente illégale entre les entreprises du secteur pour se répartir l'argent des marchés publics. Sa plongée dans le monde de la corruption a débuté plusieurs années auparavant, lorsqu'il a été embauché par l'un des plus gros acteurs du BTP lorrain, l'entreprise Brovedani. Il propose alors de créer une filiale du groupe spécialisée dans les réseaux électriques qui sera détenue par Brovedani et lui-même. *« Un jour Jean-Louis Brovedani m'a dit : "Je vais te présenter au syndicat des entrepreneurs de l'enfouissement des réseaux secs". »* Nous sommes allés à Metz. Autour de la table se trouvait une dizaine de chefs d'entreprise. Brovedani a déclaré : *« Ce sera Patrick Malick qui me représentera aux tables rondes du secteur de Saint-Avold. »* Je connaissais l'existence de ce système mais je n'y avais jamais participé avant. » Ces tables rondes ont un but : préparer des offres de complaisances pour répondre aux marchés publics et ainsi fausser la concurrence. Régulièrement, Patrick Malick se rendait dans les salons d'hôtels anonymes, et là, autour de la table, les tractations commençaient. Comme des marchands de tapis, les entrepreneurs se disputaient des marchés de centaines de milliers, voire de millions d'euros. Tout était décidé d'avance.

« Il est essentiel que les nouvelles générations mettent l'éthique publique au cœur de leur réflexion. »



Anticor remet des prix éthiques à des élus, des journalistes, des lanceurs d'alerte et des artistes. Mais aussi des prix casseroles, comme le « Prix de la connivence » à la Cour de justice de la République pour l'affaire Christine Lagarde.

Les entreprises, sauf celle attributaire, envoyaient des propositions fortement surévaluées, et l'heureux élu prenait une marge confortable. Ces petits arrangements permettaient de gagner beaucoup d'argent.

Alors pourquoi Patrick Malick a-t-il dénoncé ce système d'entente illicite auquel il a lui-même participé? Le remords et le malaise du petit fraudeur ont sans doute opéré, mais d'autres ressorts plus sombres ont aussi joué. En effet, Patrick Malick a beau faire partie de cette bande de patrons organisés, il s'estime lésé. Dans ce partage du gâteau mosellan des marchés publics du BTP, l'homme trouve qu'il ne remporte pas assez souvent de marchés. Sa décision est prise, il devient une « balance ». En 2012, il dépose une plainte pour concurrence déloyale auprès de la répression des fraudes. Aux enquêteurs, il ne cache rien.

Aujourd'hui, Patrick Malick est un homme brisé et menacé. Un matin de 2012, la famille voit deux hommes en noir cagoulés sur le toit d'un appartement attendant à la maison. Découverts, ils prennent la fuite. Quelques jours auparavant, la voiture de la famille a été dérobée sur le parking d'un supermarché et retrouvée incendiée 45 minutes plus tard. En août 2014, l'homme d'affaires a vu sa maison incendiée pendant ses vacances. L'origine criminelle de l'incendie ne fait aucun doute, mais l'enquête n'a jamais abouti.

C'est aussi un homme ruiné. Sans travail, il crée sa propre société, Sores TP. Il remporte des marchés publics, cette fois sans trucage ni corruption. Mais les affaires ne marchent pas, car, il en est convaincu, « on » a fait passer les messages pour que les clients et les fournisseurs lui tournent le dos. La commune de Behren-lès-Forbach a par exemple annulé un marché de 1,8 million d'euros. Le maire a reconnu avoir été l'objet de pressions politiques par téléphone. Et, malgré la condam-

nation de la commune à reprendre le marché dans les huit jours sous astreinte, il n'en a rien fait. Faute de paiements et de clients, la société a mis la clef sous la porte. Patrick Malick a alors mis toute son énergie dans le combat judiciaire.

« Quand on m'a mis en relation avec Patrick Malick, raconte Marcel Claude, j'ai amené Anticor à le soutenir en se portant partie civile. Je lui ai trouvé deux bons avocats. Avec tout ce qui lui est arrivé, les menaces, les intimidations, je l'ai beaucoup soutenu. Quand la maison a brûlé, j'étais à ses côtés. Je l'avais trois ou quatre fois par semaine au téléphone. On reconforte, on ne remplace pas la justice, on fait du conseil. J'ai aussi réussi à médiatiser l'affaire dans Charlie Hebdo, dans Le Républicain lorrain et dans l'émission Complément d'enquête. »

Mais l'histoire se termine mal. La justice semble jouer la course de lenteur. Trois juges d'instruction se sont succédé dans le dossier, le nouveau reprenant à chaque fois l'enquête à zéro... La procédure s'est conclue par une ordonnance de rejet par le président de la chambre d'instruction de la cour d'appel de Metz, le 26 mai 2016, « au regard de l'ancienneté de l'affaire et de son état d'avancement ». « La justice n'a pas joué son rôle, déplore Marcel Claude. Ce dossier aurait mérité un dépaysement en raison des nombreuses connexions dans tous les milieux. C'est parfois difficile d'être un lanceur d'alerte... »

Pour l'association anticorruption, mieux vaut prévenir que guérir. Anticor veut maintenant sensibiliser à la corruption les jeunes dès le collège dans le cadre de l'instruction civique. Elle attend le feu vert de l'Éducation nationale. Pour son référent parisien Jean-Yves Lucas, « il est essentiel que les nouvelles générations mettent l'éthique publique au cœur de leur réflexion. C'est seulement ainsi que la réforme des institutions avancera ». ■



LIRE

Le Tour de France de la corruption, Jacques Duplessy et Guillaume de Morant, Grasset, 272 p., 20 € www.tourdelacorrupcion.fr

La Femme qui en savait vraiment trop, Stéphanie Gibaud, Le Cherche-Midi, 2014, 224 p., 17 €